

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Article L2121-10 DU Code Général des Collectivités Territoriales)

Le conseil municipal se réunira à la mairie
Mercredi 6 mai 2026 à 20h30

Affiché le 29 avril 2026

ORDRE DU JOUR

Séance ordinaire

- Approbation du procès-verbal de la réunion du 21 mars et 15 avril 2026
- Subvention associations
- Devis gouttière école
- Renouvellement santé communale
- CCID (commission communale des impôts directs)
- Règlement intérieur



Le Maire

Michel GOUPIL.

.....
POUVOIR

Je soussigné(e)..... dans l'impossibilité d'assister à la séance du conseil municipal du 6 mai 2026 donne par la présente (en vertu du code générale des collectivités Territoriales) pouvoir à..... pour voter en mon nom et place au différents points inscrits à l'ordre de ladite séance.

Fait le

Signature